

## NATURE DU PRODUIT

L'adjuvant de filtration CLARCEL® DIFBO est obtenu par calcination/activation de diatomite épurée en présence d'un agent fondant. Il est de couleur blanche, sa teneur en silice est d'environ 89%. Ce produit est conforme aux spécifications de la 8ème monographie de l'US Food Chemical Codex (2012).

## DOMAINES D'APPLICATION

En séparation solides liquides, l'adjuvant de filtration CLARCEL® DIFBO est utilisé le plus souvent en première précouche, comme protection mécanique des supports lors des filtrations clarifiantes de boissons (bière, vins, cidre, spiritueux ...).

## SPÉCIFICATIONS

Méthode	Contrôle	Valeurs	Unités
09001	Perméabilité	0.90 - 1.30	Darcy
09002	Masse volumique en gâteau	$\leq 0.395$	g/cm <sup>3</sup>
09004	Granulométrie laser D90	$\leq 220$	$\mu\text{m}$

## CARACTERISTIQUES MOYENNES (1)

Méthode	Contrôle	Valeurs	Unité
08996	Refus 80 $\mu\text{m}$ par tamisage à l'eau	$\leq 16$	%
09017	Perte à la calcination	$\leq 0.5$	%
09018	Perte à la dessiccation	$\leq 0.5$	%
09025	Détermination du pH	10	
09007	Refus 500 $\mu\text{m}$ par tamisage sec	$< 1.5$	%

(1) ces valeurs sont données à titre indicatif

## CONDITIONNEMENT

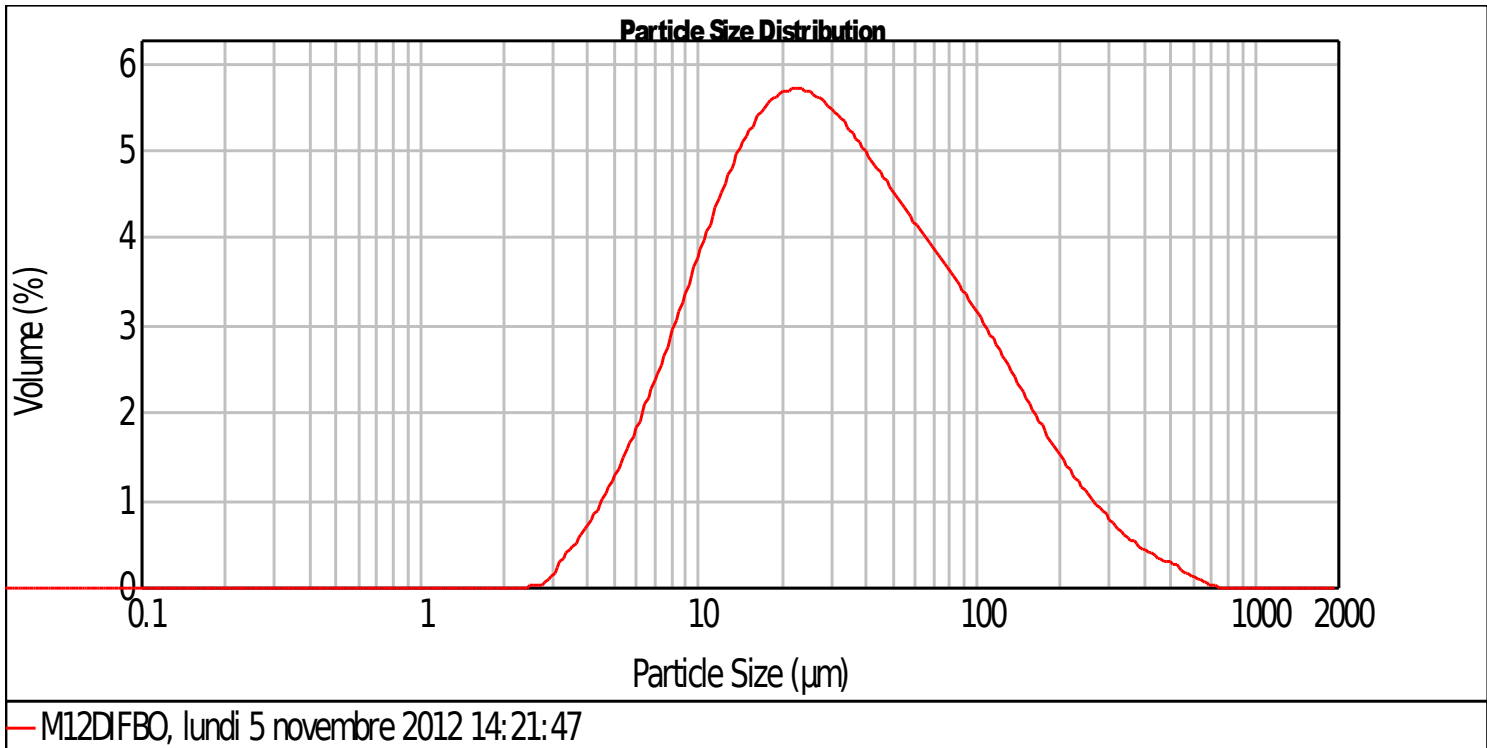
L'adjuvant de filtration CLARCEL® DIFBO peut être livré en:

- vrac
- palette de 36 sacs de 25 kg
- big bag
- d'autres conditionnements peuvent être disponibles sur demande.

## STOCKAGE

Les produits CLARCEL® peuvent être stockés au moins deux ans, s'ils sont conservés dans leurs emballages d'origine et dans un local à l'abri de l'humidité ainsi que de toutes substances volatiles.

## ANALYSES TYPES PRODUIT FINI



Analyse effectuée sur l'échantillon moyen annuel de 2012

**DISTRIBUTION GRANULOMÉTRIQUE** (µm)

Granulométrie laser

D50 = 29.8

D100 = 681.3

Les éléments contenus dans ce document résultent d'essais de nos Centres de Recherche, complétés par une documentation sélectionnée : ils ne sauraient toutefois constituer de notre part, ni une garantie, ni un engagement formel. Seules les spécifications précisent les limites de notre engagement. La manipulation des produits, leur mise en œuvre et leurs applications restent soumises à la réglementation résultant de la législation en vigueur dans chaque pays et ne peuvent mettre en cause la responsabilité de notre Société.